

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Toute personne œuvrant au sein des Maisons des aînés de Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire. Ceci inclut notamment les employés, médecins et stagiaires.
EXPÉDITEUR :	Caroline Gravel, adjointe à la directrice, Direction de l'hébergement en soins de longue durée
DATE :	26 août 2026
OBJET :	Diffusion de la politique <i>Encadrement de l'utilisation clinique de la caméra à la chambre du résident en maison des aînés</i> (POL-137) et de la procédure <i>Encadrement de l'utilisation clinique de la caméra à la chambre du résident en maison des aînés</i> (PRO-128)

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la politique *Encadrement de l'utilisation clinique de la caméra à la chambre du résident en maison des aînés* (POL-137) et la procédure associée *Encadrement de l'utilisation clinique de la caméra à la chambre du résident en maison des aînés* (PRO-128) ont été adoptées par le Comité de direction le 11 août 2026. Elles sont disponibles sur l'extranet de l'établissement, sous l'onglet *CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction de l'hébergement en soins de longue durée*.

Par son adoption, ce document annule et remplace les politiques, procédures ou règlements en vigueur dans les installations qui composent Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire et qui traitent du même sujet.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant participé à la réflexion entourant l'élaboration de cette politique incluant la Direction des projets immobiliers majeurs, la Direction des soins infirmiers, la Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux et plus particulièrement notre proche-partenaire qui s'est impliquée tout au long de cette démarche.

Cordialement,

Caroline Gravel